

COMPTE RENDU DE CONSEIL MUNICIPAL DU 7 JUILLET 2015

L'an deux mil quinze, le sept juillet, le Conseil Municipal de la Commune de SAINTE ANNE SUR VILAINE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur GAUDICHON Jean-Michel, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 29 juin 2015

PRESENT(E)S : M. GAUDICHON Jean-Michel, Maire, Mmes : ESNAULT Marie-Christine, FEREOL Denise, HAMON Marie-Christine, MIOSSEC Catherine, RIFFAULT Katia, MM : GAUVIN Yannick, GUIBERT Gaëtan, HAMON Jean-Pierre, LERAT Thierry, POULAIN Christian

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION : Mmes : COGREL Chrystèle, à Mme ESNAULT Marie-Christine, SAP Isabelle, à M. POULAIN Christian, MM : DOLO Michel, à M. HAMON Jean-Pierre, LEGENDRE Robert à M. GAUDICHON Jean-Michel

SECRÉTAIRE : M. GAUVIN Yannick

➤ AJOUT DE POINTS A L'ORDRE DU JOUR

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité d'ajouter le point suivant à l'ordre du jour : règlement salle des fêtes

➤ TARIFS CARAVANING

Il arrive occasionnellement que des gens du voyage demandent à pouvoir stationner leur caravane à Sainte-Anne sur Vilaine et à se raccorder à l'eau et l'électricité.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré propose à l'unanimité les conditions d'accueil suivantes :

- Un tarif de 3.5 € par jour et par caravane jusqu'au 31 juillet 2015
- Un tarif de 5 € par jour et par caravane à partir du 1er août 2015
- Un séjour limité à 7 jours consécutif maximum
- Un stationnement sur le parking de la salle des fêtes exclusivement

➤ DEVIS PORTES VESTIAIRE DE FOOT

Les portes des vestiaires de foot sont abimées, il est nécessaire de les changer.

Après délibération, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le devis de l'entreprise Multiservices Claude Partenay au prix de 522 € HT la porte, soit 1044 € HT les deux, avec 5 € de déplacement et une TVA à 20% : soit 1258.8 € TTC.

➤ SUBVENTION AMENDES DE POLICE

La préfecture informe le Conseil qu'une somme de 5350 € est proposée à la commune de Sainte-Anne sur Vilaine au titre des amendes de polices.

Après délibération, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette subvention.

➤ REGLEMENT SALLE DES FETES

Le Maire propose au Conseil Municipal de modifier le règlement de location de la salle polyvalente afin d'intégrer les modifications suivantes :

- Location à des personnes majeures uniquement
- Attestation d'assurance responsabilité civile obligatoire
- Etat des lieux en présence d'un membre de la collectivité (élu ou agent)
- Règlement par chèque à l'ordre du Trésor Public lors de la remise des clés

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'accepter le nouveau règlement.

Pour extrait certifié conforme
Le Maire, Jean-Michel GAUDICHON

